

Pédopsychiatrie : deux enquêtes dans un établissement francilien

À la suite de dysfonctionnements au centre hospitalier Fondation Vallée, la contrôlease générale des lieux de privation de liberté a été saisie

C'est un double niveau de contrôle qui vient d'être activé pour faire la lumière sur les dysfonctionnements constatés dans un grand établissement pédopsychiatrique public francilien, le centre hospitalier Fondation Vallée, à Gentilly (Val-de-Marne). Une première inspection a été lancée, le 17 novembre 2025, à la demande de l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, « *compte tenu de la gravité des faits allégués* ». Elle est toujours en cours. Et la ministre de la santé, Stéphanie Rist, vient aussi de faire appel à la contrôlease générale des lieux de privation de liberté, Dominique Simonnot.

Dans un courrier du lundi 2 février, elle demande à l'autorité publique indépendante de lancer une mission de contrôle dans l'établissement, au regard des « *faits et dysfonctionnements graves* » qui y ont été signalés, « *susceptibles de constituer des atteintes aux droits fondamentaux* », tel le « *recours abusif et réglementaire à la mise en chambre d'isolement* »,

ou des « *enfermements en chambre la nuit, dans une ambiance générale qualifiable "d'asilaire"* ».

L'affaire, révélée dans les colonnes de *L'Express* du 29 janvier, concerne des pratiques ancrées dans l'établissement « *au moins jusqu'au dernier trimestre 2025* », selon l'hebdomadaire, qui rapporte des témoignages faisant état d'enfermements d'enfants, plusieurs fois par jour, dans une pièce d'isolement, parfois « *sans prescription, sans réévaluation médicale, et sans aucun dispositif matériel garantissant la sécurité et la dignité des enfants* ».

Voilà plusieurs mois que des signalements sont remontés jusqu'à l'ARS, relatifs à des « *suspensions de faits graves en particulier des méthodes d'enfermement* », et de « *pratiques non conformes aux référentiels de bonnes pratiques professionnelles* » au sein de certains secteurs de l'établissement. En octobre 2025, la direction du centre hospitalier a été rappelée à l'ordre, indique-t-on à l'ARS, et sommée « *de faire cesser immédia-*

tement ces pratiques ». Toute nouvelle hospitalisation a été stoppée.

Etienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, a été destinataire des premières alertes venant de professionnels de santé, à l'été 2025, sur des « *situations de maltraitements et d'enfermement* » concernant des enfants autistes, « *de manière courante* », avec des « *allégations comme quoi cela serait thérapeutique* », rapporte le délégué, qui a alors saisi l'ARS.

« Ce n'est pas un cas isolé »

« *L'enfermement ne peut être qu'une mesure d'extrême urgence, et elle n'est souhaitable pour aucun enfant, y compris ceux atteints de troubles autistiques sévères*, souligne M. Pot. *Il est temps de lever ce tabou qui persiste parfois dans le champ pédopsychiatrique.* » Le médecin de santé publique tient à le préciser : « *Ces pratiques inacceptables n'étaient absolument pas liées à une question de manque de moyens, dans cet établissement qui*

était d'ailleurs sous-occupé. Le sujet ici, ce sont des restrictions de liberté illégales, qui mettent en danger des enfants, au nom de conceptions théoriques fumeuses, dans des services qui baignaient dans une ambiance très interprétative et psychanalytique, ne respectant pas les recommandations de la Haute Autorité de santé [HAS]. » Contacté, l'établissement n'a pas souhaité s'exprimer, alors que l'inspection est en cours.

Hasard du calendrier, l'établissement s'est vu retirer sa certifica-

tion à la suite de l'évaluation de la HAS, fin 2025, pour une « *qualité des soins insuffisante* », et rejoindre les 4 % de centres hospitaliers qui ne disposent pas de ce label qualité. Dans son rapport, elle cite notamment des espaces d'isolement ne possédant « *aucun bouton d'appel* », ni de « *sanitaires* ». Ouvert en 1890, l'établissement hospitalo-universitaire, compte notamment 70 lits d'hospitalisation complète, avec 60 % de son activité portant sur des patients atteints de troubles du neurodéveloppement, dont l'autisme, et fait partie du groupe hospitalier Fondation Vallée - Paul Guiraud, créé en janvier 2025 après un rapprochement des deux entités.

« *Ce qui nous inquiète, c'est que ce n'est pas un cas isolé*, reprend M. Pot, qui fait part d'autres alertes. *S'il le faut, je n'hésiterai pas, avec M^{me} Rist, à lancer un audit national dans les établissements pédopsychiatriques.* »

Les dysfonctionnements à la Fondation Vallée ne manquent pas de résonner avec le dernier

avis concernant les enfants hospitalisés en psychiatrie rendu, le 4 décembre 2025, par la contrôlease générale des lieux de privation de liberté. Elle s'est inquiétée d'un « *recours massif* » à des mesures d'isolement, constaté lors de ses visites. L'autorité a appelé à créer un « *statut unique* » pour les mineurs, notamment en fixant des « *durées maximales brèves* » pour toutes les mesures de contrainte, « *des échéances de renouvellement rapprochées* », ou encore un « *contrôle systématique et régulier de l'autorité judiciaire* ».

Si l'avis a jusqu'ici reçu peu d'écho, des parlementaires envisagent de se pencher sur le sujet. Isabelle Santiago, députée socialiste du Val-de-Marne et ancienne rapporteuse de la commission d'enquête sur l'Aide sociale à l'enfance, et son collègue du Pas-de-Calais Philippe Fait (Horizons) préparent un rapport sur la prise en charge des enfants autistes, pour la délégalisation des droits de l'enfant, dont le rendu est attendu en mai. ■

CAMILLE STROMBONI

« L'enfermement ne peut être qu'une mesure d'extrême urgence »

ÉTIENNE POT
délégué interministériel
à la stratégie nationale
pour les troubles
du neurodéveloppement